

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 26 novembre 2020

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER - M. Loïc DABIEL - Mme Marie-Blanche DEVAUX – M. Colin GUYON – Mme Mériem HAMLÀ - Mme Fabienne JAULT - Mme Kathia KHELLADI - Mme Julie LECHAT - M. Stéphane MANSON - M. Franck MONNIER – Mme Wafa NABIL – M. Olivier PLUEN – Mme Édith TINJUS – Mme Nathalie WOLFF

Membres avec procuration :

Mme Anne FAHY donne procuration à M. Stéphane MANSON
M. Patrick HASSENTEUFEL donne procuration à M. Stéphane MANSON
M. Patrick JACOB donne procuration à M. Franck MONNIER
M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Jean-Paul MARKUS donne procuration à M. Olivier PLUEN
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
Mme Clara XÉMARD donne procuration à Mme Nathalie WOLFF

Membre excusé : M. Frédéric CHAMPAGNE

Membres invités : Mme Pascale BERTONI - Mme Muriel CHAGNY – M. Thibaut FLEURY GRAFF – Mme Victoire LASBORDES – Mme Carole MARINHEIRO – Mme Véronique MOREAU – M. Stéphane OLIVÉSI - Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : M. Jacques de MAILLARD – M. Jean-Luc PENOT – Mme Sophie PETITRENAUD – M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 10 h00 en précisant que le quorum est atteint.

Madame le Doyen rend hommage à Madame Mériem HAMLÀ dont c'est probablement le dernier conseil puisqu'elle quitte ses fonctions au 1^{er} février prochain pour prendre sa retraite. Elle la remercie pour le travail accompli et pour son engagement auprès des étudiants.

Madame le Doyen évoque ses préoccupations à l'issue du dialogue de gestion à propos de l'enveloppe des heures complémentaires et de l'attribution d'une ligne supplémentaire afin de pouvoir continuer à rémunérer les étudiants de l'école 3IS qui permettent de filmer les cours et de les mettre en ligne sur la plateforme.

Madame le Doyen informe les membres du Conseil que, dans le cadre de la campagne d'emplois, la présidence de l'université a attribué un poste de maître de conférences au département de science politique à compter du 1^{er} septembre prochain avec, en contrepartie, comme cela se pratique depuis deux ans, la restitution d'un poste d'ATER à temps plein par ce même département. Le second poste demandé (création) de professeur en droit privé n'a quant à lui pas été accordé.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI remercie le Doyen pour son soutien. L'arrivée de ce nouveau collègue permettra de consolider le département notamment dans les fonctions d'encadrement.

Madame le Doyen demande à Madame Carole MARINHEIRO d'évoquer les concours ouverts pour les personnels BIATSS à savoir 5 concours pour différentes branches d'activité (gestion et pilotage, logistique maintenance).

Madame Le Doyen évoque ensuite la loi LPPR qui vient d'être votée. Elle rappelle qu'elle avait saisi les autres directeurs de composante à ce sujet et informe que l'UFR des sciences a voté une mention de protestation à l'encontre de cette loi. En guise de réponse au courrier adressé par les trois doyens de l'UP Saclay à leur présidence respective, ils sont conviés en janvier à une réunion avec la présidente de l'université Paris Saclay.

Monsieur Stéphane MANSON n'est pas étonné de l'absence de réaction des présidents d'université. Toutes les sections du CNU ne sont pas systématiquement opposées à ce qui vient de se passer mais ce qui a essentiellement mobilisé les juristes des trois premières sections et les politistes, c'est surtout la possibilité d'une part de se dispenser d'une qualification du CNU pour accéder du corps des maîtres de conférence à celui des professeurs et d'autre part l'expérimentation qui, pour l'instant, laisse de côté les matières à agrégation des 4 premières sections du CNU pour ce qui nous concerne, de dispenser les candidats à l'intégration au corps des maîtres de conférence de qualification au CNU. Globalement, les présidents d'université souhaitent avoir la pleine maîtrise des recrutements des maîtres de conférences et des professeurs.

La loi va être déférée au Conseil constitutionnel. La seule marge de manœuvre apparemment laissée par la Ministre de l'enseignement supérieur, est la négociation des conditions qui seront prévues par le décret relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement des commissions de recrutement, sans le passage par le CNU.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI propose d'agir au niveau des Cac afin d'interdire tout recrutement d'un candidat non validé par le CNU afin de se protéger.

Madame Pascale BERTONI indique que le problème est identique avec la loi LRU et le recrutement des maîtres de conférences contractuels. Elle considère que c'est une atteinte à l'égalité et qu'il faut faire pression sur les présidents dans les conseils.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil de Faculté du 9 juillet 2020

Vote : à l'unanimité

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Information sur le déroulement des enseignements du second semestre

3- Information sur l'organisation des examens du semestre 1

Le Doyen rappelle qu'une assemblée générale est prévue le 15 décembre prochain.

A la suite des annonces du Président de la République et la perspective potentielle d'une réouverture de la Faculté aux étudiants le 4 février prochain, nous attendons des annonces plus précises du Premier ministre et certainement un texte du MESRI relatif à l'application de ces mesures.

- Organisation des examens du semestre 1 :

La dernière circulaire du MESRI du 30 octobre 2020 prévoit explicitement la tenue des examens en janvier en présence des étudiants, principe que nous avons acté et dont a été informé l'ensemble de notre communauté. Madame Marie-Blanche Devaux que Madame le Doyen remercie a réussi à placer tous les examens sachant qu'il n'y aura pas d'examens anticipés, excepté potentiellement pour 14 étudiants Erasmus.

- Le déroulement des enseignements du second semestre :

Pour l'heure, nous n'avons pas reçu de circulaire ou d'information du MESRI quant à la potentielle réouverture de la Faculté au 4 février. Il est tout à fait possible d'envisager des enseignements à distance puis 15 jours après, une reprise hybride.

Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF intervient pour préciser que les étudiants attendent des informations afin de pouvoir s'organiser. Le fait de ne pas savoir comment se dérouleront les examens à la rentrée et les enseignements du second semestre les inquiète, notamment ceux qui ont sont rentrés chez leurs parents. Ils ont des avis partagés quant à l'hybridité car beaucoup souhaitent revenir à la faculté.

Madame Julie LECHAT souscrit aux propos de Monsieur FLEURY GRAFF. Les étudiants sont inquiets et ont beaucoup de difficultés à se projeter. Ils souhaitent une communication rapide. Quant à l'hybridité, effectivement, elle pose des difficultés pour certains étudiants, notamment les ultramarins ; cependant, la majorité des étudiants est rassurée par les MCC à option (semaine A/semaine B) qui ont été votées et qui leur permettent de s'organiser.

Le Doyen assure qu'elle communiquera dès que le MESRI se prononcera. Pour l'heure, nous prévoyons la tenue des examens en présence des étudiants sauf annonce contraire au 1^{er} janvier. Quoiqu'il en soit, nous nous préparons déjà à des examens en distanciel.

Madame Nathalie WOLFF indique que les étudiants de master sont assez déprimés d'être chez eux et attendent impatiemment de revenir à la Faculté.

Monsieur Franck MONNIER note qu'il y a beaucoup d'inégalités dans les conditions de travail des étudiants, notamment dans le parcours de remédiation sous format TD en petits groupes (bruit ambiant à domicile, impossibilité d'allumer la caméra...). Il craint que le maintien des enseignements à distance accroisse ces inégalités.

Madame Julie LECHAT soulève le problème de la protection des données en raison de l'enseignement à distance (enregistrements des cours, captures d'écran des étudiants présents, obligation d'allumer la caméra afin de témoigner de leur assiduité, etc.).

Madame le Doyen répond que, depuis 2 ans, Monsieur Franck MONNIER a initié un travail de pédagogie relatif au respect du droit de propriété intellectuelle et de l'image à l'égard des étudiants mais aussi des enseignants dont certains cours sont publiés à des fins de vente sur des sites dédiés à l'initiative des étudiants. Des procédures disciplinaires ont d'ores et déjà été initiées et des informations relatives aux sanctions encourues et à la nécessité de respecter ces droits ont été intégrées dans le contrat pédagogique. Elle invite les étudiants à se rapprocher de leurs chargés de TD quant aux captures d'écran et aux enregistrements.

Mesdames Fabienne JAULT et Muriel CHAGNY affirment qu'il est plus agréable de faire cours lorsque les caméras sont allumées, la concentration est meilleure et on voit tout de suite si le cours est assimilé.

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Franck MONNIER afin de faire un point sur le déroulement des enseignements. Le bilan des enseignements à distance est plutôt bon. La procédure de captation et de diffusion continue à fonctionner pour les enseignants dans l'incapacité de procéder à la captation depuis leur domicile. Un alias (en lien avec les deux étudiants vacataires spécialisés en informatique et en communication) est à disposition en cas de difficulté technique. Il est assez peu utilisé par les enseignants. Par ailleurs, outre certaines UE où les promotions ont tendance à décrocher, les enseignants ont un avis positif quant aux conditions d'enseignement à distance actuelles par rapport au précédent confinement avec beaucoup plus de connexion et d'interactivité avec les étudiants notamment par le biais des chats. Quant aux étudiants, ils paraissent globalement plutôt satisfaits par rapport au précédent confinement sauf pour certaines UE.

4- Information sur les PPE : harmonisation, évaluation....

Monsieur Franck MONNIER rappelle que le PPE (Projet Personnel Étudiant) actuellement à 2 ECTS passera à 6 ECTS dans 2 ans. Pour l'heure, nous allons modifier l'organisation avec la proratisation des mémoires qui seront confiés aux présidents de sections afin d'éviter que certains collègues soient totalement submergés par la correction des PPE. La nouvelle version du PPE va nécessiter une charge plus importante d'encadrement et de corrections, raison pour laquelle nous allons à nouveau solliciter la présidence quant à l'attribution d'enveloppes supplémentaires d'heures, notamment pour la licence droit et la licence science politique.

Madame Le Doyen souhaite avant tout qu'il y ait une échelle cohérente entre les différentes enveloppes pour chaque licence.

Madame Julie LECHAT interroge sur le caractère obligatoire du PPE dans le contexte de crise sanitaire actuelle.

Monsieur Franck MONNIER informe que les PPE sont votés dans la maquette, des ECTS y sont associés, il est impossible de s'en dispenser mais, cette année, eu égard à la situation sanitaire, les étudiants L3 qui n'ont pas trouvé de stage PPE pourront exceptionnellement le faire sur une semaine (35 heures au lieu de 70 heures.).

Madame Victoire LASBORDES fait part des inquiétudes des étudiants quant à la réalisation de leur PPE car beaucoup ont vu leur projet annulé en raison du contexte sanitaire. De son côté, elle ne valide pas un PPE recherche tant que l'étudiant n'a pas sollicité un enseignant pour l'encadrer. Elle se réjouit par ailleurs de la réduction de la durée du stage du PPE au vu des circonstances actuelles.

Madame Mériem HAMLIA souligne qu'il serait peut-être nécessaire de sensibiliser les étudiants quant à la réalisation de leur stage avant leur entrée en L3.

Ajout additif : Information sur le paramétrage Parcoursup

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Franck MONNIER qui pilote cette année encore Parcoursup. Il fait part d'une contrainte règlementaire cette année tenant à la transmission, dès la fin du mois de décembre, des critères d'évaluation des commissions d'examens des vœux. Nous communiquerons des critères très généraux d'examens des vœux de manière à pouvoir affiner le paramétrage plus tard. En effet, nous allons devoir nous adapter au nouveau Baccalauréat.

5- Information sur l'organisation du Forum des masters et de la Journée des métiers du 28 janvier 2021

Le Doyen informe que, au vu du contexte sanitaire actuel, la Journée des métiers du droit et de la science politique est annulée, les partenaires ont été prévenus.

En revanche, le Forum des masters est maintenu mais à distance. Cet événement est fondamental pour nos étudiants qui ont besoin d'information, notamment pour les L3 avec la sélection en master 1. Nous réfléchissons actuellement à un format différent qui permettrait au-delà de l'information aux étudiants de la Faculté une meilleure visibilité de l'ensemble de nos formations de master sur le site Internet.

Les directeurs de masters seront, comme chaque année, sollicités quant à leurs disponibilités. Les créneaux choisis et les liens zoom des présentations de chaque formation seront déposés sur le site web de la Faculté. Par ailleurs, l'idée est de proposer des films courts de présentation de chaque master (enseignants et/ou étudiants - anciennes promotions ou promotions actuelles-) avec un format commun, lesquels seront également déposés sur le site web.

Il faudra cependant s'interroger sur le temps et la charge de travail occasionnés par cette nouvelle formule.

6- Vote sur le renouvellement de la convention de partenariat du Diplôme d'Université « Sécurité et vie urbaine » avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU)

Madame le Doyen indique qu'il s'agit du renouvellement de ce partenariat porté depuis 2015 par Monsieur Jacques de MAILLARD autour des thématiques de sécurité urbaine. Ce diplôme reconnu forme les professionnels. Le partenariat est renouvelé à l'identique sans modification.

Vote : à l'unanimité

7- Vote sur la convention de partenariat relative au Certificat d'Université « Pratique de l'arbitrage » avec les Éditions LexisNexis

Il s'agit d'une convention tournée vers une communication réciproque à laquelle s'engagent les porteurs de ces modules (Fabienne JAULT et Maximin de FONTMICHEL) et les Éditions LexisNexis afin de mettre en valeur ces modules arbitrages sur différents supports de publication.

Madame Fabienne JAULT précise que ce partenariat avec les Editions LexisNexis est important et judicieux s'agissant de la communication autour des certificats d'université.

Vote : à l'unanimité

8- Vote sur la convention de partenariat avec HEC

Cette convention qui existe depuis une quinzaine d'années permet à une trentaine d'étudiants de HEC d'obtenir une licence de droit en validant 48 ECTS (matières fondamentales à TD de la 1^{ère} à la 3^{ème} année). Au vu de l'important investissement de beaucoup de collègues enseignants-chercheurs, sans aucune contrepartie, une négociation a été initiée avec HEC qui propose l'ouverture de 5 places à des étudiants de master 2 dans les certificats d'HEC (thématiques autour du business, du management, de l'industrie du luxe, de la propriété intellectuelle) susceptibles de compléter le cursus de nos étudiants. Le Doyen demandera aux directeurs de master de classer leurs étudiants afin de proposer 10 candidats à HEC parmi lesquels 5 seront retenus.

Cette convention présentée en Bureau de Faculté a suscité des réserves notamment des élus étudiants du fait du caractère insuffisant de cette contrepartie ce qui a conduit le Doyen à proposer la réduction de la durée du partenariat de 5 ans à 3 ans afin d'établir un bilan à l'issue de cette première période. Pour autant, la commission-conventions qui réunit plusieurs services de l'université (financier, juridique et formation) impose d'une part des modifications et soulève un grand nombre de questions sur des points de la convention qui n'ont pas fait l'objet de modifications par rapport à la convention précédente.

Madame Victoire LASBORDES confirme qu'il n'y a pas eu de modification à la Faculté mais évoque de possibles modifications sur les enseignements juridiques que les étudiants reçoivent à HEC et notamment un changement d'intitulé.

Madame Mélanie RAVET informe que HEC a effectivement modifié les intitulés sans en informer la Faculté.

Madame le Doyen souhaite éclaircir ces différents points et propose de surseoir au vote prévu et de soumettre cette convention au vote lors d'un prochain Conseil.

Vote : reporté

9- Vote sur le renouvellement de la convention de partenariat avec le Cinéma UGC

Madame Nathalie WOLFF rappelle la mise en place de ce partenariat depuis 3 ans.

Malheureusement, avec le contexte actuel de crise sanitaire, les activités sont bien suspendues. Les ciné-débats qui se sont déroulés jusqu'alors dans la grande salle du Cinéma UGC (380 places) ont toujours remporté un vif succès. Certains ciné-débats ont entrecroisé des questions de droit et de médecine permettant ainsi de réunir les étudiants de ces deux disciplines, des collègues enseignants-chercheurs, des personnels administratifs, un spécialiste en cinéma, des artistes, des personnalités du monde politique ou juridique, des gens de terrain (psychiatre), etc. autour de thématiques d'actualité.

Madame le Doyen remercie Nathalie Wolff pour le développement de ces activités très riches pour notre communauté et ajoute que les étudiants manifestent beaucoup d'intérêt à ce partenariat. L'importance du PPE dans les maquettes permet de s'appuyer sur ce travail autour du développement de la culture à la Faculté et d'intégrer ces événements culturels dans un passeport « culture » qui fait partie de la nouvelle version du PPE.

Vote : à l'unanimité

VOLET INSTITUTIONNEL

10- Information sur les Écoles Graduées Droit et Sociologie et Science politique

Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF remercie les nombreux collègues présents à la dernière réunion qui a permis de communiquer sur de nombreux points et pour laquelle un compte-rendu sera diffusé. Le calendrier des élections est le suivant : dépôt des candidatures jusqu'à début janvier et élections fin janvier/début février. Il est nécessaire d'y prendre part car la Graduate School doit trouver sa légitimité d'où l'importance de ces élections. Une nouvelle communication sera effectuée à ce sujet

Monsieur Stéphane OLIVÉSI précise que la Graduate School de sciences sociales et politique se met en place de façon satisfaisante et que l'UVSQ occupe une place assez forte du fait des enseignants présents. S'agissant des aspects pratiques, il n'y a pas encore vraiment de visibilité.

11- Information sur le projet de la nouvelle convention de partenariat UVSQ/IEP

Cette convention soulève des questions d'accord entre la Faculté et l'UVSQ sur les charges que devra supporter la Faculté dans le cadre de ce partenariat.

Monsieur Stéphane OLIVÉSI insiste sur le respect de l'équilibre des relations entre la Faculté et l'IEP notamment dans le partage des moyens de manière à ne pas tendre les relations.

Quoiqu'il en soit, il est trop tôt pour finaliser ce projet et Madame le Doyen ne manquera pas de tenir informé le Conseil de Faculté.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 12h10